

conduite manifeste du Canada visant à empêcher la contrebande de denrées américaines à Cuba.

#### *Vente subventionnée ou non de produits agricoles*

Le comité a noté l'accroissement de la productivité agricole et l'opportunité de tenir compte de l'existence des excédents de production et des problèmes qui en résultent dans la préparation des programmes agricoles nationaux. La délégation canadienne a souligné l'importance qu'attache le Canada aux exportations de blé et rappelé que les États-Unis en écoulant leurs denrées agricoles à des conditions spéciales pourraient compromettre l'expansion des débouchés dont le Canada dispose à l'étranger pour la vente de son blé. A cet égard, la délégation canadienne a déclaré qu'elle était très sensible au fait que le Gouvernement des États-Unis avait manifesté l'intention de consulter le Canada et de tenir compte des intérêts commerciaux canadiens. Les deux délégations ont signalé les restrictions actuelles ou futures sur les échanges des denrées agricoles entre le Canada et les États-Unis, et en particulier sur le fromage cheddar et les huiles comestibles. Elles ont exprimé l'espoir que ces restrictions soient aussi peu nombreuses que possible et que le commerce entre les deux pays soit rationalisé.

#### *Programmes relatifs aux importations de pétrole*

Il importe de conserver florissantes les industries pétrolières des deux pays, malgré les problèmes de production, d'exploration et de vente, communs aux États-Unis et au Canada. Selon la délégation canadienne, il est essentiel que soit maintenue l'exportation du pétrole brut canadien sur les marchés des États-Unis en voie d'expansion, surtout dans le nord-ouest de ce pays. Les deux délégations ont reconnu que les positions prises par chaque pays pourraient soulever de graves problèmes nationaux et internationaux pour le pays voisin et que le Canada et les États-Unis devraient travailler de concert à l'élaboration de solutions rationnelles aux difficultés que suscitent la production et le commerce du pétrole.

#### *Placements américains au Canada et accord réciproque relatif aux impôts*

Le comité a examiné les amendements proposés aux accords réciproques en matière d'impôts ainsi que les autres modifications d'ordre fiscal dont le Parlement canadien est saisi à l'heure actuelle. La délégation canadienne a souligné avec insistance que ces modifications n'avaient pas pour objet de restreindre la libre circulation des capitaux d'un pays à l'autre, ni de fermer la porte aux placements étrangers éventuels, mais bien d'équilibrer les balances commerciales défavorables et de stimuler un apport plus considérable du capital canadien à l'expansion du Canada. On a souligné à ce sujet les avantages de la parité du dollar canadien.

Cependant, les modifications envisagées, a-t-on fait observer, pourraient détourner du Canada les capitaux américains et ralentir l'essor actuel de l'économie en lui enlevant l'aide de capitaux disponibles.

Quoi qu'il en soit, le Canada et les États-Unis devraient, de l'avis de tous les